

# La Nation

Journal vaudois

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## L'Eglise en proie à la nouvelle gestion publique

Le Synode de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud a voté une réduction de 10% de la participation des régions (c'est-à-dire des paroisses) aux frais de l'institution. Décision bienvenue: beaucoup de paroisses sont aux abois, car nous avons vécu une année de vaches maigres et la prochaine promet de l'être aussi. Plus profondément, ce vote, qui a suscité la colère du Conseil synodal, est une réaction vitale à l'envahissement de l'Eglise par le *new public management*.

En provenance des Etats-Unis, cette «nouvelle gestion publique» a débarqué en Europe dans les années 1990. D'inspiration néo-libérale, elle applique à la politique les règles de l'économie privée. Il s'agit de dégraisser l'Etat, de le rendre moins coûteux, plus souple et plus efficace. Dans ce but, elle déconstruit le monolithe étatique en séparant les objectifs stratégiques, qui sont l'affaire du gouvernement, et la mise en œuvre, assurée par l'administration. Autrement dit, elle renforce la gouvernance centrale et autonomise les organes d'exécution. Elle introduit la concurrence entre ces derniers, n'hésitant pas à recourir à des mandataires extérieurs. Le fonctionnaire n'incarne plus la stabilité de l'autorité. Il n'est que l'employé comme un autre d'une entreprise comme une autre. Son travail est un produit. Le citoyen est un client. Le tout est enrobé d'une rhétorique optimiste qui promet, avec un enthousiasme de commande, un déferlement de compétences et de créativité.

### Curateurs volontaires en nombre

La campagne de recrutement de curatrices et curateurs volontaires a obtenu un «franc succès», a fait savoir l'Etat de Vaud. Cette opération, menée par le Département des institutions et du territoire en partenariat avec celui de l'action sociale et avec l'Ordre judiciaire, a permis de mobiliser près de 600 candidats. Il faut s'en réjouir.

Dans beaucoup de cas, les curatelles concernent des personnes âgées dont la famille ne peut pas s'occuper. Elles ne sont ni très compliquées, ni très lourdes, même si elles exigent de l'attention et du dévouement. Il serait disproportionné – et onéreux – de les confier à des professionnels du service public.

Autrefois, la fonction pouvait être imposée à tout citoyen s'il n'était pas chargé d'une famille nombreuse ou de deux autres curatelles, les justices de paix recouraient autoritairement

à des personnes honorablement connues de la localité, avec cet inconvénient qu'il s'agissait fatalement de gens qui se signalaient déjà par leur engagement politique ou social – comme conseillers communaux, dans les paroisses, dans les sociétés locales; si bien qu'on récompensait leur esprit de service spontané en leur collant une besogne supplémentaire.

Le nouveau système, dégraisse-t-il vraiment l'Etat? L'Etat est-il devenu plus agile, plus réactif, plus innovant? L'administration est-elle plus efficace? Le citoyen-client est-il mieux servi? Fait-on réellement, au bout du compte, des économies? C'est impossible à dire, tant la politique touche à tout. Trop de paramètres sont en jeu, trop de changements sociaux, trop de nouveautés de tout genre, trop d'intérêts particuliers, trop de petits chefs inamovibles qui abusent de leur autonomie, trop d'inconnues et d'imprévu, aussi, pour qu'on puisse donner une réponse certaine. Conclusion inquiétante, s'agissant d'un système à prétention rationnelle!

Ce qui est sûr, c'est que ce système ignore le souci premier de la politique, qui est celui de la communauté comme telle, de son unité, de sa réalité historique, de son bien commun. Il s'occupe surtout de résoudre, dans l'urgence, des problèmes immédiats de ressources financières et humaines.

Au vrai, plus l'élément humain est important dans une organisation, moins la nouvelle gestion publique y est adéquate, comme M. Jacques Perrin le montre en page 3 avec le service hospitalier, lui aussi victime du nouveau système.

Et puis, sous le nom d'«Eglise à venir», la nouvelle gestion publique a fait irruption dans l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

Dès le début de l'aventure, le système s'en est pris aux paroisses et à tout ce qui s'y rattache. Dans sa première

tentative de mise en œuvre, le Conseil synodal prévoyait de faire main basse sur l'entier de leurs rentrées financières, collectes dominicales, produits des ventes de paroisse, rentes d'immeubles, legs. Il entendait même les priver de leur personnalité juridique et s'efforça, en sous-main, d'influencer les débats de la Constituante dans ce sens. Devant les résistances du peuple de l'Eglise, il dut reculer, mais la volonté subsista et, depuis, il tente à chaque synode de réduire les compétences des paroisses – dont la territorialité, à ses yeux, disperse dans la géographie les trop rares forces de l'Eglise –, le nombre des églises en fonction – lesquelles «se vident depuis plus de cinquante ans» –, la fréquence des célébrations dominicales – qui n'accueilleraient sur les bancs qu'une partie dérisoire et vieillie de la population –, les postes de pasteurs de paroisse généralistes – qu'il faut remplacer par des professionnels spécialisés, mobiles et pointus.

Donc, les 11 et 12 décembre derniers, le Conseil synodal fraîchement élu a soumis au Synode un «Programme de législation» conforme aux normes et processus de la nouvelle gestion publique. Ce texte prophétise, pour créer l'ambiance, un «changement inéluctable». Il nous révèle, une fois de plus, que la paroisse locale «devient problématique», qu'elle n'existe plus que «pour une portion réduite de la population» et que, si l'on veut innover, il faut «réduire les offres et les activités pastorales traditionnelles». Donc, conclut-il, il faut «faire du neuf ailleurs», par opposition, j'imagine, à «faire du traditionnel en paroisse». On ne sait pas exactement ce que sera ce neuf, ni qui le fera, ni où.

De toute façon, c'est encore la paroisse qui est la plus apte à réaliser des innovations, à les inclure dans son quotidien et à les diffuser dans la population.

Ce discours du changement est rigoureusement inchangé depuis une génération. En son nom, on a saccagé beaucoup de choses dans l'Eglise, et on s'apprête à continuer. Et c'est finalement toujours le filet paroissial qui retient la dégringolade.

Ce qui est significatif, c'est que le Conseil synodal, dont six membres sur sept sont nouveaux, parle et agit exactement comme la précédente équipe, laquelle avait repris les modes de penser et de parler de celle d'avant, qu'elle avait pourtant poussée dehors *manu electorali*. La nouvelle gestion publique est un système complet qu'on ne peut pratiquer à demi: on en est ou on n'en est pas.

La nouvelle gestion publique juge tout du point de vue des chiffres, bilans de fin d'année, pourcentages et statistiques, audits, sondages et enquêtes. Ses grilles ne disposent d'aucune case pour porter en compte les apports essentiels et originaux qui, seuls, justifient l'existence de l'Eglise. Comment la nouvelle gestion publique pourrait-elle prendre en compte l'effet réel d'une prière d'intercession? Calculer la puissance spirituelle que dégage une sainte Cène partagée par quelques personnes, ou un baptême qui rafraîchit celui de chaque personne présente, ou une confession des péchés libératrice? Mesurer la valeur rédemptrice de la parole, apparemment anodine, qui tombe au bon moment dans la bonne oreille? Et quel facteur multiplicateur attribuer au chant qui ressource l'âme du désespéré? Au Christ qui déclare que «là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux»<sup>1</sup>, le nouveau gestionnaire public ne peut répondre qu'en bouclant ledit milieu pour manque flagrant d'«efficience».

En réalité, le caractère territorial et historique de la paroisse est incompatible avec les conceptions hors-sol qui inspirent la nouvelle gestion publique. Ce double enracinement, dans le temps et dans le lieu, manifestation permanente de l'incarnation, est, bien au-delà de certaines querelles de personnes, la vraie source des tensions qui agitent l'Eglise depuis plus de vingt ans.

Le catéchisme de la nouvelle gestion publique ne peut voir, dans les paroisses, que des «forces de résistance» à vaincre. Mais ces forces de résistances sont des forces de vie. Elles s'opposent à la quantification du monde, qui est un processus de mort. C'est à leur protection et à leur mise en valeur que le Conseil synodal doit, en priorité, consacrer son énergie.

Olivier Delacrétaz

<sup>1</sup> Matt. 18:20.

### La Nation

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
CP 6724 1002 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14  
courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges

J.-F. Cavin

# Cent ans de politique agricole vaudoise

**A** l'occasion du centième anniversaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, Jacques Janin, directeur de 1985 à 2001, et Daniel Gay, il y a peu encore responsable du secteur assurances de cette organisation, décrivent les circonstances et le cadre politique qui ont conduit à la création de cet organe de défense professionnelle en 1920<sup>1</sup>.

## Une période troublée

La guerre se termine en 1918 par la grippe qui tue, la révolution qui menace et la famine qui guette. Les paysans, qui représentent encore 25% de la population, se sentent de plus en plus mal représentés par les partis politiques traditionnels, les radicaux en particulier. C'est l'avènement des partis agrariens en Suisse alémanique, ancêtres de l'UDC, sous l'impulsion d'Ernest Laur, alors directeur de l'Union suisse des paysans. Au bénéfice de l'adoption du mode de scrutin proportionnel, ces partis remportent des victoires éclatantes et inattendues à Zurich et à Berne notamment. En Pays de Vaud, le *Parti national paysan* est fondé à l'église de Saint-Cierges en 1921 par des notables libristes et piliers d'église, mais surtout réfractaires à la toute-puissance radicale. Le parti se pare de la couleur violette et publie son journal, *Le Pays Vaudois*.

## La Chambre vaudoise d'agriculture

Les paysans vaudois sont divisés en une multitude d'associations et de groupements épars et parfois concurrents. Après la guerre, le besoin d'unité se fait sentir et la Chambre d'agriculture est créée à l'Hôtel de ville de Lausanne le 19 mai 1920. Elle désigne son secrétaire en la personne d'Henri Blanc, ingénieur agronome qui jouit d'une formation acquise en partie en Allemagne et dirige

l'institution jusqu'en 1953 de façon efficace, pragmatique et sans ambition politicienne. L'ensemble des paysans et vigneron vaudois sont ainsi sereinement représentés, sans clivage entre agrariens, radicaux et libéraux.

## La fusion de 1995

Depuis les années soixante, en plus de la Chambre, il y avait la Fédération rurale vaudoise et le Service de vulgarisation agricole. Par la suite, une assurance de protection juridique et une fiduciaire ont été créées. Sous l'impulsion du président de la Chambre d'alors, Henri Mamin, il a été décidé de fusionner toutes ces organisations de service au monde agricole en une Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, abrégée en *Prométerre*, actuellement présidée par Claude Baehler et dirigée par Luc Thomas.

Le Comité de l'association est formé de représentants de huit régions du Canton, soit les Alpes, la Broye, le Centre, le Chablais, le Jura, La Côte, le Nord vaudois et la Venoge. Sept personnes représentent les secteurs du lait, de la viande, des grandes cultures, de l'arboriculture, des cultures maraîchères et de la vigne et du vin, ainsi que de la formation professionnelle. Il est complété par la présidente de l'Association des paysannes vaudoises, le président du Groupe agricole du Grand conseil et la coprésidente du conseil de la vulgarisation agricole.

## Une collaboration exemplaire avec l'Etat

L'impulsion donnée par Henri Blanc permet à la Chambre d'entretenir avec

le Canton des relations étroites et fructueuses. De nombreuses tâches étatiques sont déléguées à la représentation paysanne qui les assure de façon économique et efficiente sans gonfler les effectifs de fonctionnaires. Lorsque le chef du service de l'agriculture André Desgraz quitte le poste qu'il a occupé de nombreuses années, on lui rend hommage en ces termes: «Sous prétexte d'aider, il ne faut pas asservir. Sous prétexte de légiférer, il ne faut pas annihiler l'initiative personnelle et professionnelle. Il importe, au contraire, d'accorder à l'agriculture et à ses organisations la plus grande liberté possible pour qu'elles puissent assumer leurs risques et leurs responsabilités et prendre des décisions qui les engagent.»

Et les bonnes relations avec les services étatiques font dire en 2015 au Conseiller d'Etat Philippe Leuba, en charge de l'économie: «Le premier mot qui me vient à l'esprit lorsque je pense à Prométerre est partenariat. En effet, la conduite de la politique agricole d'un canton ne peut, à l'instar de toute autre politique, être déconnectée des réalités du terrain. Grâce à l'appui que fournit cette association non seulement au Service de l'agriculture proprement dit, mais encore à l'ensemble de l'état-major du Département, nous pouvons construire dans ce secteur des politiques publiques cohérentes, réalistes, proactives et tournées directement vers les bénéficiaires... Cette logique de partenariat est la meilleure

garantie d'une agriculture vivante, productive et profitable à tous.»

## De vrais défenseurs du paysan vaudois et du fédéralisme

A plusieurs reprises, la Chambre n'a pas hésité à manifester son fédéralisme en prenant des positions originales, différentes de celle de l'Union suisse des paysans ou de l'Office fédéral de l'agriculture. A l'époque de la surproduction laitière, elle a publié plusieurs «mémoires» préconisant l'extension des cultures, la limitation des importations de fourrage plutôt que le contingentement laitier. Plus tard, elle s'est opposée farouchement à la généralisation des paiements directs au détriment de l'adaptation des prix des produits. Au début des années 1990, elle a dénoncé un dirigisme outrancier et soutenu l'autorité fédérale dans sa volonté de dérégulation.

Enfin, tout au long de son histoire, elle n'a cessé, en l'adaptant aux besoins du moment, d'élargir la palette des services et expertises à disposition des acteurs des différentes branches de l'agriculture.

C'est un plaisir de saluer une association économique centenaire qui a su garder son indépendance et son autonomie au service de professionnels qui en ont besoin, surtout s'ils ne représentent plus aujourd'hui que 3% de la population. Mais ce sont eux qui nous permettent de manger et de boire vaudois.

Jean-Michel Henny

<sup>1</sup> Editions Cabédita; www.cabedita.ch

## L'arnaque de la subsidiarité

Le Message du Conseil fédéral (*Feuille fédérale* 2019, p. 4541) accompagnant le projet de nouvelle loi antiterroriste contient un périlleux amalgame argumentatif. Pour justifier la compétence fédérale en matière de sécurité intérieure, le Conseil fédéral invoque tout d'abord l'art. 173 al. 2 Cst.: «L'assemblée fédérale traite en outre tous les objets qui relèvent de la compétence de la Confédération et qui ne ressortissent pas à une autre autorité fédérale.» De cette disposition découlerait la compétence des Chambres de légiférer sur les «compétences inhérentes à la Confédération». Admettons que le lien est difficile à trouver.

Le Conseil fédéral cherche à nuancer son propos, sans emporter la conviction du lecteur, en rappelant que le principe de la subsidiarité sert de garde-fou au respect des prérogatives cantonales. L'art. 43a al. a Cst., en vigueur depuis douze ans seulement, préciserait que «La Confédération n'assume que les tâches qui excèdent les possibilités des cantons ou qui nécessitent une réglementation uniforme». Mais à qui doit-il appartenir de décider que les cantons sont dépassés

ou qu'une réglementation uniforme est requise? Aux cantons naturellement, par le mécanisme de la double majorité. Il n'en va malheureusement trop souvent pas de cette manière.

De plus en plus, la proactive prolixité législative de la Confédération la fait aller plus vite et plus loin que les cantons. Comme avec cette nouvelle loi antiterroriste, elle finit par leur imposer une solution élaborée dans les couloirs de l'administration fédérale. Il ne lui reste alors plus qu'à tordre la Constitution pour justifier la centralisation. La subsidiarité est un principe boiteux, tendanciellement technocratique et faussement précis.

Un premier combat serait de purement et simplement abroger l'art. 43a de la Constitution pour laisser le moins de place possible aux fumeuses élucubrations sur les «tâches inhérentes», ou les «besoins de réglementation uniforme».

Les ardeurs centralisatrices s'en trouveraient calmées pour un temps. Qui nous suivra?

Félicien Monnier

## Mesures antiterroristes: Signez le référendum!

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un référendum est en cours de récolte de signatures contre le projet de loi antiterroriste. Ce projet attribue à la police fédérale des compétences nouvelles et excessives, marchant du coup sur les plates-bandes de la Police cantonale et du Pays de Vaud.

## Occident express 71

En lisant le déjà classique *La part d'ange en nous* du linguiste canadien Steven Pinker, je découvre un fait étonnant: la dernière société tribale européenne, qui a résisté à l'installation d'un gouvernement central jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, c'est le Monténégro. Comme dans Astérix, seul ce petit territoire maritime et montagnard a résisté (certains pourraient affirmer qu'il résiste encore). Cela n'est pas sans conséquences pour la Serbie. En effet, les Serbes d'aujourd'hui sont pour la plupart issus de trois régions où les Ottomans les avaient cantonnés en garnison durant cinq siècles: la Slavonie et la Krajina (en actuelle Croatie), l'Herzégovine (au sud de la Bosnie actuelle) et le Monténégro. Une boutade dit même ceci: il y a deux types de Serbes, ceux qui sont du Monténégro, et ceux qui ne le savent pas. Mon épouse est elle-même à moitié monténégrine, et l'écrasante majorité de mes amis belgradois ont au moins un pied dans ce territoire géographiquement idyllique – et socialement infernal. Comme l'a démontré Emmanuel Todd, l'inertie des structures familiales est une force qui s'étale sur les siècles, et même si le Monténégro actuel est un Etat, sa culture tribale reste très présente. Or le tribalisme n'est pas un rêve rousseauiste. Les études historiques comptent que, jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et l'avènement du gouvernement centralisé, un mort sur quatre au Monténégro connaissait une fin violente, meurtre, guerre ou vendetta. Dans nos sociétés, cette proportion plafonne à environ 0,01%. Car le tribalisme ne connaît d'autre loi que le fameux «honneur»,

un mot-valise qui désigne, en gros, la nécessité absolue de ne jamais prendre le risque d'être perçu comme faible et de ne jamais oublier une offense, réelle ou perçue. D'une tribu à l'autre s'enchaînent ainsi les fameuses «expéditions punitives pour venger l'expédition punitive» dont Gosciny se moque dans les albums de Lucky Luke en parlant des Indiens d'Amérique. La culture tribale ne reconnaît aucune autorité autre que celle du chef de clan et considère avec la dernière méfiance toute forme d'effort collectif. Tout est une question d'apparence: on a bien plus peur de perdre la face ou d'être perçu comme faible, ou simplement magnanime, que de mourir. On considère ainsi qu'il n'existe pas de bien commun, seulement le bien du clan balisé par une généalogie stricte. En soupesant cette information, je saisis peut-être mieux certains comportements qui tranchent avec l'ordinaire bonhomie de mon entourage – les ordures balancées n'importe où, la négligence totale des entrées d'immeuble ou encore la sauvagerie routière. Et puis cette tragédie qui veut que les petits garçons soient éduqués à se prendre pour les maîtres de l'univers, tandis que les filles sont encouragées à manipuler, à dissimuler et à mentir, pour devenir un jour les mères de ces pathétiques roitelets. Pourtant, c'est même en explorant les faces sombres de la culture locale que j'apprends, que je suis surpris, et que je peux calculer la chance qui m'est offerte de vivre ici, à plusieurs galaxies de ma galaxie d'origine.

David Laufer

# L'hôpital, une histoire de malades

**E**n janvier 2020, avant le début de la pandémie, Stéphane Velut fait paraître – dans l'incisive collection *Tracts Gallimard* – *L'hôpital, une nouvelle industrie*. Agé de 63 ans, chef du service de neurochirurgie au centre hospitalier universitaire de Tours, notre docteur aime son métier où *la main, l'œil et le flair* jouent un rôle primordial, même si son exercice se complique et que le prestige afférent n'est qu'un souvenir. *Tout n'était pas mieux avant, mais les choses fonctionnaient plutôt bien*, alors qu'aujourd'hui elles se gâtent. Les médecins et le personnel infirmier s'épuisent, les démissions se succèdent, le savoir professionnel se transmet mal.

Longtemps, le docteur Velut n'a rien vu venir. La joie d'exercer un métier utile au sein d'une équipe soudée l'emportait jusqu'au jour où un jeune consultant travaillant pour le *leader mondial du consulting* lança au cours d'une réunion: *Tout en restant dans une démarche d'excellence, il faut désormais transformer l'hôpital de stock en hôpital de flux*.

Que se passait-il ?

L'auteur retrace l'histoire de l'hôpital public. Après les souffrances de la Seconde guerre mondiale, la santé devint un droit de l'homme. L'assurance-maladie nouvellement créée faisait supporter à tous la santé de chacun. Ce n'était pas un mal, mais l'OMS ayant défini la santé comme un état de bien-être général, les coûts de l'opération augmentèrent d'autant plus vite que les techniques médicales progressaient. Le déficit de la sécurité sociale se creusa. Au

cours des années huitante, la situation empira et la santé s'industrialisa, comme la production en général, l'agriculture, l'élevage, les loisirs et le tourisme, avant que l'école ne s'empresse de satisfaire le droit à la réussite et que l'armée n'aspire à produire de la sécurité. Le client, succédant au patient, était au centre du processus de soin; le praticien se transformait en prestataire de service.

Pour les politiciens, il s'agissait de concilier équilibre financier et sauvetage électoral, de ne pas perdre d'argent, voire de rentabiliser l'hôpital, tout en assurant le client (l'électeur) qu'on ne le priverait pas de son droit à la santé, malgré le prix à payer.

Cette tâche quasi impossible exigea l'engagement de consultants en management prétendument capables de rendre bénéficiaires une usine, une université, une clinique, un supermarché ou un aéroport considérés comme des chaînes de production, quel que soit le travail concret effectué. À l'hôpital, les praticiens rencontraient bien entendu déjà les gestionnaires en petit comité pour régler certains problèmes, mais une couche managériale vint se superposer à celles des administrateurs et des soignants. Aux Etats-Unis, on calcula qu'en quatre décennies la couche des gestionnaires avait épaissi de 3200% tandis que le nombre des médecins n'avait crû que de 150%.

Selon Velut, soignants et managers ne se comprennent pas. Les premiers parlent en termes techniques propres

à la médecine auxquels les consultants et la dircom (direction de la communication) opposent une langue de bois grandiloquente et intimidante, destinée à fabriquer le consentement: *diminuer les stocks de malades, fluidifier le circuit, aider à la durabilité des processus innovants, questionner les enjeux, articuler les ambitions, définir les leviers d'animation des équipes...* Chiffres, concepts et algorithmes dissimulent les souffrances; le temps consacré au soin se réduit pour être livré à la paperasserie, au recueil de données, à la gestion des courriels et au remplissage de tableaux Excel. Les soignants passent deux tiers de leur temps devant un ordinateur. Ils se laissent faire pour éviter les conflits. La déshumanisation est patente, visible à tous les niveaux de l'hôpital. Le management compte sur les restes d'abnégation subsistant de l'époque lointaine où des bonnes sœurs veillaient aux soins. La ruse managériale consiste à impliquer les praticiens eux-mêmes en les formant lors des séances qui n'en finissent pas.

Les tentatives de rentabiliser l'hôpital échouent les unes après les autres. La tarification à l'acte ne marche pas. On essaie de faire des économies non pas en matière de coût des soins, mais en délivrant moins de soins. On nie la singularité de l'individu malade, de chaque acte, de chaque service spécialisé. On veut mutualiser les moyens humains, mais *plus la compétence de l'acteur de soin est élevée, moins il est interchangeable*. On veut soigner rentable, soigner vite.

Trier les patients de ce point de vue-là est la charge du praticien tenaillé par la crainte de l'erreur et du procès. On diminue le nombre de lits pour accélérer la circulation (un *redimensionnement capacitaire*). Il existe des *bed managers* qui en viennent à faire hospitaliser en gynécologie un patient souffrant de sciatique! L'accélération ne convient qu'à un nombre restreint de pathologies. Il est interdit de ralentir, de se poser, alors que soigner exige du temps. On se fie religieusement au progrès technique (dont Velut ne nie pas l'utilité), mais la main et l'œil du médecin restent indispensables selon notre docteur: il ne sera pas facile de réfuter la dévotion à la technique et au management *sans preuves accumulées sur le long terme, mais elles viendront, il suffira d'attendre*, mais l'hôpital, à force de patienter, risque l'effondrement à cause des *burn-out* et des démissions.

L'auteur propose plusieurs réformes de bon sens que nous n'énumérerons pas. Remarquons seulement qu'il s'adresse aussi aux individus responsables que nous prétendons être, nous enjoignant de consommer moins de soins et de ne plus nous comporter en enfants gâtés.

Si nous en croyons les témoignages de soignants parmi nos amis, ceux de médecins et d'infirmiers dans les médias romands, la situation n'est pas plus brillante ici qu'en France. La crise du coronavirus n'a fait qu'accentuer des problèmes – nombre de lits, tri des patients, épuisement et exaspération des soignants – qui lui préexistaient.

Jacques Perrin

## Lettre à Betty Bossi

Madame,

Il paraît que vous n'existez pas. Je vous écris néanmoins, poussé par le désir sincère de vous féliciter.

Je reçois votre journal qui, tous les deux mois, m'enchantent. Je ne suis pourtant pas à la tête d'un grand ménage, et d'ailleurs pas fortement porté aux besognes domestiques. Il me suffit de risquer de temps à autre une recette nouvelle, avec un succès inégal; l'essentiel est de l'accompagner d'un bon vin.

Mais votre publication rend les travaux de cuisine inventifs, à force de trucs tout simples et efficaces, en même temps qu'elle ouvre l'appétit. On rêve de mijoter l'émincé de boeuf au cassis et d'offrir aux hôtes venus prendre l'apéro un sapin de mini-pizzas. Et puis, il y a l'offre d'un attirail d'ustensiles plus ingénieux les uns que les autres. Il m'arrive, séduit par l'idée d'un tour de main magique que suggère votre présentation, de commander un de ces objets; il arrive aussi que, muni de cet outil merveilleux, je ne sache au fond pas qu'en faire. J'ai acheté un coupe-pommes de terre destiné à sculpter des frites; or je n'ai pas de friteuse. En revanche, un coupe-oignons à tourniquet, dont l'étanchéité vous protège des émanations lacrymogènes, est d'un usage

courant entre mes mains; je pense donc à vous avec gratitude chaque fois que je ne pleure pas.

Cela dit, j'en viens à mon propos principal et à la substance de mes compliments. Il s'agit de votre langue: votre journal est rédigé dans un français parfait. C'est d'autant plus remarquable qu'il nous vient de Zurich et que vous-même, Madame, si vous existiez, pourriez bien être une Tessinoise d'origine vivant en Allemagne; c'est du moins ce qu'on subodorait quand j'étais enfant (car vous existez depuis toujours, douée d'une éternelle quarantaine épanouie) et que votre existence physique n'était guère mise en cause à l'époque, car on vous trouvait en portrait en tête du journal. Et l'excellent usage de la langue de Brilhat-Savarin est encore d'autant plus méritoire que, dans votre profession de communicatrice commerciale, la tentation est forte d'émailler son discours de mots anglais, ou franglais, ou américano-informatiques. Pour être *in* et au *top*, qui n'offre pas un *food box* pour conserver les aliments, un *wine comfort* pour les bouteilles, un fauteuil *gaming eccentric* et même un *trainer dog sensitive* pour le chien, qui pourtant n'aboie pas en anglais?

Or rien de tel chez vous. Pour les recettes, cela ne surprend pas totalement puisque la France est le

paradis de la cuisine (selon les Français, qu'on ne va pas chicaner là-dessus). Mais pour les ustensiles astucieux! Je lis, à propos d'un moule à revêtement anti-adhésif, qu'ainsi la pâtisserie «glisse sans effort du moule perforé sur l'assiette»: c'est dit avec élégance, et ça passe comme une lettre à la poste. Vous proposez plus loin, en cadeau, «six recettes de garnissage pour des coussinets parfaitement portionnés», et l'on apprend encore que «le mélangeur à desserts éclair permet de préparer des crèmes en un rien de temps et de les couler proprement dans des verrines»; à propos d'un égouttoir absorbant, que «ce matériau minéral hautement poreux aspire l'eau qui s'évapore très

rapidement». C'est clair, c'est dit avec des mots simples, on comprend bien, et c'est vraiment du français.

À l'heure où les régies fédérales se croient bien inspirées d'utiliser l'anglais comme *koiné* helvétique, les grandes banques itou, où trop de commerces annoncent du *sale* en guise de soldes et font mousser un *black Friday*, vos égards pour notre langue – et par là-même pour vos clients – vous honorent.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes hommages respectueux et reconnaissants.

Jean-François Cavin

## Une correspondance abondante

Les lecteurs de *La Nation* apprécient certainement les contributions régulières de notre correspondant à *Belgrade*, David Laufer, qui paraissent sous le titre générique d'«Occident Express». Ce qu'ils ne savent peut-être pas, c'est que ces textes incisifs et personnels, qui nous font voyager entre l'Est et l'Ouest en évoquant les gens, la société, l'économie et l'histoire, ne nous parviennent pas exactement au rythme de nos parutions, mais au gré de l'inspiration de l'auteur. Celle-ci

est prolifique et foisonnante, si bien que, à chaque fois que *La Nation* publie un «Occident Express», d'autres restent en réserve dans nos ordinateurs – en attente, peut-être, d'une autre forme de publication. Nous avons reçu il y a deux semaines le centième texte de M. Laufer, très vite suivi par le cent-unième. Nous saisissons cette occasion pour lui adresser un chaleureux merci.

P.-G. B.

# Les cantons ne sont pas des minorités

La gauche a le triomphalisme pénible. Mais c'est encore pire lorsqu'elle perd. M. Roger Nordmann a récemment illustré cette tendance. Le soir du dimanche 29 novembre 2020, il a couiné au scandale que constituait selon lui le vote négatif des cantons contre l'initiative «Multinationales responsables».

Pour le socialiste, il est parfaitement inacceptable que les cantons de petite taille et à faible population comme les deux Rhodés appenzelloises, les trois Waldstätten, Glaris ou Zug, aient dans le décompte constitutionnel de la double majorité le poids du Pays de Vaud, de la République de Genève, ou des cantons de Berne et Zurich. Cette critique contre la double majorité n'est pas nouvelle. Elle vient des rangs socialistes pour deux motifs. Un premier est idéologique et égalitaire. Les frontières cantonales ne sauraient jouer un autre rôle que folklorique ou culinaire. Le second motif est d'opportunité politique. Les petits cantons de Suisse centrale et orientale sont plus conservateurs que les villes socialistes du Plateau. Abattre la double majorité revient à augmenter les chances des progressistes.

Sur les réseaux sociaux, des objections nombreuses, souvent fondées, furent opposées à M. Nordmann. Son propos cachait une virulente remise en cause, dans leur principe même, du fédéralisme et des souverainetés cantonales.

Il est évidemment plaisant de railler ceux qui à longueur d'année invoquent la défense des «minorités» – femmes, LBGTIQ, noirs – et crient soudain au hold-up politique lorsque qu'une poignée de citoyens alémaniques fait échec à une initiative. Mais retourner contre son

adversaire un concept qu'il a lui-même forgé, voire adopter ses éléments de langage, revient souvent à faire, plus largement, son jeu.

Dans son éditorial du 30 novembre 2020, M. Claude Ansermoz, rédacteur en chef de *24 heures*, a adopté cet angle d'attaque. Il a repris la définition donnée des minorités par l'ONG *Human rights watch* et l'a appliquée aux populations des plus petits de nos cantons. Il imaginait peut-être de la sorte prendre la gauche à son propre jeu humanitaire. Cette définition fait appel à quatre critères: la population en cause doit être en infériorité numérique par rapport à la population totale, avoir une position non dominante à l'intérieur de l'Etat, une caractéristique ethnique, linguistique ou religieuse commune et une citoyenneté de l'Etat de résidence.

Ces critères s'appliquent aisément aux populations victimes du découpage arbitraire des frontières africaines. Ils conviennent aux ethnies déportées par Staline: Kalmouks, Tatares ou Arméniens. On comprend qu'ils fassent référence aux tribus amérindiennes. Mais cette définition n'est pas appropriée pour parler des Appenzellois, des Zougois ou des Glaronnais.

Cette définition contemple les minorités depuis le haut. C'est du point de vue de l'Etat central qu'elles sont observées. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1979, les Jurassiens étaient une minorité dans le canton de Berne. Ils l'étaient du point de vue des Bernois. Ils ne le sont plus aujourd'hui parce qu'un attribut essentiel – et qui fait très justement défaut dans la définition de M. Ansermoz – leur a été accordé à l'unanimité des cantons suisses le dimanche 24 septembre 1978: la souveraineté.

La population d'un Etat souverain n'est jamais une minorité. Elle peut certes être la victime d'un rapport de force de la part d'un autre Etat. Mais elle ne sera pas celle d'une oppression institutionnalisée, explicitement, ou par indifférence, par un Etat supposément supérieur auquel elle serait attachée.

L'exigence de double majorité lors des réformes constitutionnelles poursuit plusieurs buts. Le premier est l'acceptabilité de la décision. Les «multinationales responsables» ont été acceptées par 50,7% du corps électoral. Ce score est loin d'être brillant et d'exprimer une large adhésion du peuple suisse. M. Jonas Follonier, journaliste à *Bon pour la tête*, l'a bien exprimé<sup>1</sup>.

La double majorité sert à également à protéger les souverainetés cantonales, en exigeant pour toute centralisation l'accord de la majorité des victimes de ladite centralisation. Cela n'est pas la protection d'une minorité, mais la garantie d'une institution. Et la distinction n'est pas si ténue.

La Constitution est d'abord la liste des compétences fédérales. Elle n'est aussi devenue une liste de revendications qu'avec l'introduction de l'initiative populaire en 1891. Tout ce qui n'y figure pas peut être exercé par les cantons. Et presque chaque nouvelle ligne dans la Constitution est une centralisation, sinon dans la modification qu'elle apporte, à tout le moins dans l'habitude qu'elle installe de sans cesse vouloir la modifier. Protéger les souverainetés cantonales ne revient pas à porter un condescendant regard humanitaire sur des hurluberlus appenzellois dont les enfants marchent à pieds nus dans la neige. Cela consiste en revanche à rappeler que ces même enfants sont d'un canton autant que nous. En souveraineté, le Pays de Vaud est l'égal de Glaris.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> FOLLONIER Jonas, *La majorité des cantons ringardisée par les mauvais perdants*, www.bonpourlatete.com, du 7 décembre 2020.

## Et les autres «minorités» ?

Pour la Ligue vaudoise, communauté politique et souveraineté doivent aller de pair.

C'est la raison pour laquelle nous n'utilisons pas le terme de «communauté» pour parler des femmes, des noirs ou des transgenres, mais y avons recouru pour les Jurassiens dès le début de la question jurassienne. Les communautés ont une histoire, un territoire et des institutions. Leur finalité est de les perpétuer. Les minorités sociétales ont des revendications de justice morale et sociale qu'elles veulent voir aboutir. Elles se fantasment un destin révolutionnaire et rêvent de table-rase. Or cela est la négation de la communauté.

Dans notre société postmoderne, l'engagement politique est de plus en

plus motivé par le ressenti personnel et l'exaltation de l'affectif. L'injustice individuelle, perçue chez d'autres ou personnellement vécue, suffirait à obtenir comme un dû des réformes institutionnelles profondes. En réalité, il n'y a guère de différence entre le déboulonnage d'une statue à Neuchâtel ou Philadelphie, la défense de la minorité palestinienne, ou l'imposition de «quotas diversité» dans la police lausannoise. Les ressorts internes de leurs militants sont les mêmes.

Qui fait des cantons des minorités favorise un abus de langage et trouble les lignes. Sa prochaine erreur pourrait être d'accorder un statut politique à qui le demandera.

Fé. M.

## Le fédéralisme et le virus

«Le virus ne s'arrête pas aux frontières cantonales!» Postulat tant entendu depuis le début de la crise de la Covid. Il semble pourtant que le virus ne s'intéresse pas non plus beaucoup aux frontières étatiques ou continentales. A suivre cet argument, seule l'Organisation mondiale de la Santé serait l'échelon apte à gérer ces défis. Elle n'a pourtant pas particulièrement brillé et l'Union européenne non plus. Il n'est pas non plus sûr que, si la communauté internationale s'était alignée dans sa gestion de la crise sur le leader du monde libre, le nombre de morts en eût été diminué...

Ce n'est pas parce qu'un problème est global qu'il sera mieux traité par une organisation mondiale. Ce n'est pas parce que l'eau est un besoin universel que son approvisionnement sera mieux géré par un gouvernement planétaire que par une commune. L'échelon local a l'avantage général de la proximité avec son sujet. Connaissant mieux les habitudes de sa population, ses moyens, ses forces et ses limites, il conduira avec plus de finesse sa politique. Une structure plus petite est aussi plus flexible. Si les autorités de Yuhan avaient eu, lors de l'apparition des premières infections massives, le souci de leur population, et non du respect du dogme du parti central, nous n'en serions peut-être pas là.

D'un point de vue global, la multiplication des centres de décisions diminue le risque qu'une erreur devienne générale. Elle permet aussi d'évaluer l'efficacité de

différentes réponses. L'analyse et le partage d'informations entre les cantons et les nations auraient-ils permis de mieux nous préparer à la deuxième vague?

En Suisse, les cantons sont responsables du système de santé. Ils sont aussi responsables de la préparation de leurs hôpitaux, de leur corps médical et infirmier pour affronter une crise sanitaire. C'est donc à chacun de la gérer pour son territoire et sa population. Cela n'empêche ni de s'inspirer des bonnes expériences, ni de se coordonner. Cette responsabilité cantonale n'exclut pas non plus une action subsidiaire de l'Etat fédéral, par exemple par un appui de l'armée ou des assurances sociales aux populations particulièrement touchées.

Les nombreux adeptes de la centralisation au niveau fédéral espèrent généralement que leur solution locale soit étendue partout. Considérant les équilibres confédéraux, nos centralisateurs oublient qu'à l'échelle de la Suisse les cantons romands ne font pas le poids. La soi-disant «prise en main» des mesures sanitaires par le Conseil fédéral a montré que ce qui importe au fond c'est Zurich. Ce récent épisode montre d'ailleurs les limites de la prétendue nécessité de mesures unifiées, puisque le gouvernement central a finalement pris des mesures différenciées selon les cantons...

Le fédéralisme helvétique est aussi une politique de gros temps.

Olivier Klunge

## Les partis sont-ils capables de discernement ?

Genève accordera dorénavant le droit de vote aux personnes handicapées. C'est du moins ainsi que les médias et les politiciens progressistes nous ont présenté la chose à la fin du mois de novembre, histoire de manipuler un peu nos émotions. En réalité, le droit de vote n'a jamais été refusé aux handicapés en tant que tels, mais uniquement aux personnes jugées incapables de discernement. C'est à ces dernières que les (autres) citoyens genevois ont décidé, à une large majorité, d'accorder les droits politiques. Comme on peut le lire sur le site *swissinfo.ch*, «toute personne, quel que soit son handicap psychique ou mental, pourra ainsi voter ou être élue».

## LE COIN DU RONCHON

On entend déjà les ricanements du public: qu'est-ce que ça va changer? on croyait que c'était déjà le cas...

On a tort de se moquer. Qu'on soit progressiste ou conservateur, cette

décision a le mérite d'être logique: soit on ne donne le droit de vote qu'à ceux qui sont parfaitement capables de discernement – et on a alors une oligarchie, voire une monarchie; soit on est gentil et on permet à tout le monde de donner son avis. Et quand on dit *tout le monde*, c'est *tout le monde*. Les partis de gauche, principaux partisans de cette avancée démocratique, insistent pour qu'on n'aille pas imaginer qu'il puisse y avoir des abus. Des captations de suffrages auprès de personnes incapables de discernement? Impossible! Parce que, quand on est de gauche, on fait confiance aux individus.

Une chose tout de même nous étonne. On sait que les partis politiques combattent tout ce qui, selon eux, risque de favoriser leurs adversaires et concurrents. Ils ne soutiennent les idées novatrices que s'ils sont persuadés que celles-ci sont susceptibles d'accroître le nombre de leurs propres électeurs. Certains politiciens sont-ils à ce point convaincus que l'incapacité de discernement est une caractéristique spécifique des citoyens qui votent pour eux?